

L'activité du STATEC en 2002 - Principaux axes et défis pour 2003	5
1. Introduction	8
2. Système statistique européen	8
3. Les nouvelles technologies informatiques	9
3.1. Modernisation de l'outil	10
3.2. Modernisation des méthodes de travail	10
3.3. Internet	11
4. Travaux statistiques	11
4.1. Statistiques démographiques et sociales	11
4.1.1. Population	11
4.1.2. Conditions de vie des ménages	13
4.1.3. Marché du travail	14
4.1.4. "Data Warehouse"	15
4.1.5. Revenus salariaux et coûts du travail	16
4.1.6. Enquête sur la formation professionnelle continue	17
4.1.7. Participation au programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005)	17
4.1.8. Enquêtes par sondage: création d'une cellule méthodologique commune STATEC-CEPS/Insead	17
4.1.9. Indice des prix à la consommation des ménages	18
4.1.10. Parités de pouvoir d'achat	20
4.2. Statistiques des entreprises	20
4.2.1. Répertoire des entreprises	20
4.2.2. Statistiques structurelles	22
4.2.3. Statistiques de la société de l'information	22
4.2.4. Statistiques de la recherche et du développement	23
4.2.5. Tourisme	24
4.2.6. Statistiques conjoncturelles de l'industrie et de la construction	25
4.2.6.1. Industrie	25
4.2.6.2. Construction	26
4.2.7. Transports	27
4.2.7.1. Transports routiers de marchandises	27
4.2.7.2. Autres activités dans les domaines des transports	28
4.2.8. Parc automobile	28
4.2.8.1. Immatriculations	28
4.2.8.2. Parc automobile	28

4.3.	Statistiques agricoles	29
4.3.1.	Recensements nationaux	29
4.3.2.	Recensements et enquêtes dans le cadre européen	29
4.4.	Environnement	29
4.5.	Statistiques du commerce extérieur	30
5.	Travaux de synthèse	31
5.1.	Comptes nationaux	31
5.1.1.	Mise en œuvre du SEC95 (règlement du Conseil (CE) no 2223/96 du 25 juin 1996) et programme de publication	31
5.1.2.	Révisions du SEC95 et plan d'action statistique du Conseil	32
5.1.3.	Ressources propres de l'UE et procédure de déficit excessif	34
5.2.	Analyse conjoncturelle et prévisions macro-économiques	35
5.2.1.	Tâches principales	35
5.2.2.	Analyses et études	35
5.2.3.	Projets de recherche	36
5.2.4.	Groupes et comités	37
5.2.5.	Prévisions économiques	37
5.3.	Statistiques des relations économiques extérieures	38
5.3.1.	Investissements directs étrangers	38
5.3.2.	Balance des paiements	39
5.3.2.1.	Balance des paiements du Luxembourg	39
5.3.2.2.	Balance des paiements dans le contexte européen	40
5.3.3.	Dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg	41
5.3.4.	Etudes	41
6.	Publications	42
6.1.	Réalisations en 2002	42
6.2.	Projets pour 2003	43
7.	Conclusions	44

L'activité du STATEC en 2002 - Principaux axes et défis pour 2003

Rappelons brièvement le contexte dans lequel le système statistique luxembourgeois est appelé à se développer et les contraintes auxquelles il est confronté actuellement.

Intégration européenne et globalisation

L'intégration européenne a eu pour corollaire celle du système statistique européen.

Le bon fonctionnement de l'Eurozone, de l'Union monétaire, avec une seule politique monétaire et des politiques financières et fiscales coordonnées, impose des critères de qualité très exigeants pour les statistiques et en particulier pour les statistiques macro-économiques. Les principes d'impartialité, de transparence, de respect de la confidentialité, de même que de fiabilité, de cohérence et d'un bon rapport coût/qualité sont à la base du Système statistique européen (SSE).

La "loi statistique européenne" impose de nouvelles normes en matière de déontologie et d'indépendance du point de vue statistique, technique et scientifique. Elle représente aussi la base légale d'une expansion ambitieuse des programmes statistiques européens.

Ceci a d'importantes conséquences pour le volume d'informations exigées, l'harmonisation des méthodes et contenus et l'accélération des délais de fourniture. En particulier les recommandations concernant les statistiques requises dans le cadre de l'UEM (Union économique et monétaire) ont donné lieu à un Plan d'action détaillé avec un suivi rigoureux par le Conseil ECOFIN.

Le processus d'intégration européenne a entraîné logiquement l'élaboration de critères comparables et d'agrégats servant à l'appréciation de la convergence économique, et du suivi des programmes de stabilité et de croissance.

L'Union économique et monétaire impose au Luxembourg d'établir, en relation avec la fin de l'association monétaire belgo-luxembourgeoise, une balance des paiements complète et autonome.

D'autres organisations internationales, à l'échelle mondiale, développent leurs propres systèmes d'information statistique et imposent des normes de plus en plus contraignantes aux pays adhérents (OCDE, ONU, FMI).

Cette expansion de la demande signifie: plus de statistiques, de meilleure qualité, établies plus rapidement, mieux documentées et diffusées plus largement.

Dans leur ensemble ces nouvelles exigences sont un défi considérable pour les Instituts statistiques nationaux (INS). De surcroît ce défi se transforme en un véritable dilemme du fait des appels à une réduction de la charge administrative des entreprises entre autres dans le domaine statistique.

Nouvelles technologiques de l'information

A ces contraintes s'ajoute celle de l'accélération du progrès technologique qui exige une adaptation permanente du matériel et de la qualification du personnel à ces nouveaux équipements et procédures.

L'internet plus particulièrement est devenu le principal médium de diffusion de l'information statistique et de communication. On ne peut pour autant pas renoncer aux moyens de diffusion classiques dans l'intérêt d'un accès équitable de tous à l'information.

Nouvelle dimension sociale

L'accent mis au cours des dernières années sur le volet social de l'intégration européenne entraîne une pléthore de nouvelles demandes statistiques dans ce domaine. Mentionnons à cet égard la mise en route de l'ambitieux programme EU-SILC (Statistics on income and living conditions).

Système d'information sur les entreprises et les ménages

La lourdeur croissante des enquêtes statistiques exige le recours accru aux fichiers administratifs, c'est-à-dire aux données déjà disponibles, dans le but d'alléger la charge de réponse des entreprises. Ainsi s'opère un transfert de la charge des entreprises vers les services statistiques. Il en découle la nécessité d'une meilleure formation du personnel, notamment en matière de comptabilité privée, pour pouvoir utiliser à la fois les documents comptables préexistants et les fichiers administratifs.

Les avancées ultérieures dans ce domaine dépendent de progrès sensibles à faire dans le contexte du développement des répertoires d'entreprises, de la mise en place des plans comptables harmonisés, de la réforme du registre de commerce et, ultérieurement, de la création d'une centrale des bilans.

Des problèmes analogues se posent dans le domaine des enquêtes sur les ménages (emploi, revenus, logement, conditions de vie) où les recensements ou enquêtes classiques doivent être remplacés à terme par l'utilisation accrue de fichiers administratifs.

Réforme administrative, allégement des charges administratives et accès plus facile à l'information

L'accès à l'information administrative à des fins statistiques et scientifiques doit devenir plus aisé. La récente réforme fondamentale de la loi sur la protection des données informatiques, les réaménagements proposés du cadre institutionnel de la statistique luxembourgeoise ainsi que le développement de dispositifs techniques permettant la sécurisation afin de sauvegarder la confidentialité et de prévenir des abus éventuels, constituent des perspectives intéressantes.

Importance des travaux d'analyse et des travaux de synthèse (comptes nationaux, balance des paiements et prévisions)

Parallèlement au développement des travaux statistiques, l'analyse des données et des travaux de synthèse doit être poussée. Ces domaines d'activité ont donné lieu en 2002 à une coopération intensive avec des Centres de Recherche Publics tels que le CEPS/Instead, le CRP-GL ou le Centre de recherche du Centre Universitaire (social, compétitivité ou modélisation économétrique).

A l'avenir il faudra intensifier ce type de travaux avec des synergies accrues avec ces Centres de Recherche. La coopération avec la Banque Centrale du Luxembourg en matière de balance des paiements a donné de premiers résultats en 2002. Elle a été étendue ponctuellement à d'autres domaines. Ces synergies devraient être exploitées plus systématiquement.

Contributions administratives

Depuis quelque temps les travaux mentionnés précédemment débordent largement le domaine statistique pour donner lieu à une activité administrative très lourde assurée en grande partie par le STATEC. Il s'agit en l'occurrence des audits concernant les 3^e (TVA) et 4^e (PNB) ressources propres et des charges incombant au STATEC dans le domaine de la procédure des déficits excessifs, des plans de stabilité et de croissance, de la coordination de l'accession au SDDS (Special data dissemination standard) du FMI etc.

Coopération transfrontalière

Finalement, dans une Europe où les frontières nationales disparaissent, la coopération au niveau régional devient plus importante. On constate la naissance d'une nouvelle demande d'information sur le domaine transfrontalier, au niveau infrarégional. On renforcera à l'avenir la coopération transfrontalière entre instituts statistiques, le cas échéant, en synergie avec la recherche scientifique dans la Grande Région.

Les instituts statistiques de la Grande Région (Saar-Lor-Lux-Rhénanie-Palatinat et Wallonie) peuvent faire état d'un bilan d'activités communes impressionnant. Les projets d'ores et déjà opérationnels sont notamment le site internet commun aux 5 instituts statistiques et un important programme de publications.

A l'avenir une prise de conscience politique est nécessaire pour réaliser que l'information statistique régionale et infrarégionale n'est pas simplement une espèce de prérequis, mais qu'il convient de mettre en place les ressources nécessaires.

1. Introduction

L'activité du STATEC est documentée par un nombre important de publications reprises de façon détaillée au catalogue des publications du STATEC pour 2003, sorti de presse en décembre 2002. Ce catalogue contient l'ensemble des publications réalisées au cours de l'année passée et le programme pour l'année en cours.

Le site "www.STATEC.lu" accessible sur internet depuis décembre 1996, a connu un développement considérable. Dès 2001, l'accès à l'ensemble des contenus de ce site (publications, bases de données, logiciels) est devenu entièrement gratuit.

Le rapport suivant se limite à l'énumération des points saillants de l'activité en 2002.

2. Système statistique européen

En 2002, l'activité du STATEC a encore été largement marquée par les exigences d'information statistique dans le cadre du système statistique européen.

Rappelons que le règlement (CE) n° 322/97 du Conseil du 17 février 1997 relatif à la statistique communautaire établit un cadre normatif visant à organiser de façon systématique et programmée la production de statistiques communautaires.

Le règlement précise les procédures de décision des différents programmes (pluriannuels et spécifiques), leur justification, le partage des compétences entre autorités nationales et autorités communautaires (Eurostat et la Banque Centrale Européenne).

L'activité statistique des INS (Instituts nationaux de statistiques) est actuellement réglée par le programme pluriannuel 2003-2007 adopté par le Conseil. Il trace le cadre général des activités statistiques communautaires pour l'horizon visé.

Dans les différents chapitres du présent rapport il est fait référence aux textes régissant plus précisément certains domaines statistiques.

Le développement majeur depuis 2000 a été l'intensification des demandes statistiques dans le cadre de l'UEM. Le Conseil ECOFIN a formulé en 2000 les recommandations requises pour engager les processus afin de remédier aux retards et aux déficits constatés dans le domaine statistique dans le cadre de l'UEM dans la plupart, sinon dans tous les pays membres.

Le 5^e rapport l'étape sur la mise en œuvre du plan d'action concernant les besoins d'informations statistiques de l'UEM - approuvé par le Conseil ECOFIN en février 2003 prend acte des progrès accomplis, mais souligne que des améliorations supplémentaires sont nécessaires.

En particulier, la Commission et le Conseil invitent le Conseil Européen

- à soutenir le développement des statistiques macro-économiques européennes en particulier les principaux indicateurs économiques européens (PIEE) à mettre en œuvre avant 2005, les statistiques sur le marché du travail, les Comptes nationaux trimestriels et les statistiques des prix et des services;
- à soutenir un système rigoureux de surveillance dans le cadre de la Procédure de déficits excessifs et du Pacte de stabilité et de croissance;
- finalement à promouvoir toutes mesures pour consolider et garantir la crédibilité des statistiques officielles, y inclue l'indépendance scientifique d'Eurostat et des Instituts nationaux de statistiques.

En 2002 le fonctionnement du SSE a été complété par l'établissement de conditions claires et précises pour l'accès aux données confidentielles à des fins scientifiques. Le règlement (CE) N° 831/2002 de la Commission du 17 mai 2002 portant modalité d'application du règlement (CE) n° 322/97 du Conseil relatif à la statistique communautaire en ce qui concerne l'accès aux données à des fins scientifiques rencontre la demande de données croissante des chercheurs et de la communauté scientifique en général. Les principales statistiques visées au règlement 831/2002 sont:

- le panel communautaire des ménages;
- l'enquête sur les forces de travail;
- l'enquête communautaire sur l'innovation;
- l'enquête sur la formation professionnelle continue.

3. Les nouvelles technologies informatiques

L'évolution toujours rapide des nouvelles technologies de l'information et de la communication met le service informatique du STATEC devant un double défi: un défi interne qui consiste à s'adapter constamment afin de garantir aux statisticiens un environnement de travail rapide, convivial, sécurisé et de qualité. Les axes du défi externe sont aussi centrés sur la qualité, la facilité et la rapidité de l'information statistique, notamment à travers la diffusion internet.

Ceci exige l'installation d'outils performants et complexes qui se situent au-delà des outils bureautiques simples, et qui doivent être configurés et sécurisés pour permettre au STATEC de répondre quotidiennement aux demandes les plus diverses. Cette adaptation constante aux normes du marché requiert un personnel hautement qualifié et flexible, de même qu'une formation continue des utilisateurs aux nouveaux outils.

3.1. Modernisation de l'outil

L'environnement Novell a donné entière satisfaction après une augmentation de la capacité de stockage en 2002.

Du côté UNIX, la migration vers le nouveau serveur de banque de données s'est effectuée sans problème et la stabilité du système a permis un fonctionnement continu pendant toute l'année.

Le parc de serveurs a été modernisé par trois nouveaux serveurs NT et LINUX dédiés à des applications spécifiques, dont celle du recensement de la population. Grâce aux investissements récents, la qualité et l'homogénéité du parc de postes de travail étaient telles qu'il n'y a pas eu de grandes modifications en 2002.

3.2. Modernisation des méthodes de travail

Le changement constant des outils de travail nécessite une formation du personnel nouveau, ainsi qu'une adaptation continue du personnel en place. Les efforts fournis par l'INAP et par plusieurs cadres internes permettent l'utilisation optimale des logiciels. L'expérience a montré que le recours aux spécialistes en informatique et bureautique peut conduire à un net accroissement de la productivité.

Le projet du recensement de la population est entré dans la phase de diffusion de données sur internet. Une étude conduite dans le cadre de eLuxembourg, a permis de sonder le marché pour trouver l'outil idéal permettant la diffusion dynamique de données sur internet. Le coût très élevé d'une telle technologie a incité à la prudence et à la recherche d'une solution moins onéreuse, s'intégrant toutefois dans les normes de diffusion actuellement en élaboration au sein de l'Etat luxembourgeois.

La mise en place d'un nouvel outil d'analyse et de reporting a permis de clôturer avec succès le projet de l'établissement de la balance des paiements. Actuellement on étudie l'extension de cette technologie à des domaines d'application connexes.

Les changements importants dans les méthodes de calcul des indices de l'activité industrielle ont poussé vers le développement d'une nouvelle application permettant de produire et d'analyser aisément ces statistiques.

3.3. Internet

La diffusion dynamique de données sur internet s'est établie comme standard dans les offices statistiques étrangers. Afin de pouvoir profiter pleinement des nouvelles technologies et de trouver rapidement les données recherchées sur internet, les données actuelles et futures devront être incorporées dans un système structuré communément appelé Data Warehouse.

Une telle réorganisation de données est une opération de longue haleine nécessitant plusieurs étapes préliminaires. Il faut s'attaquer d'abord aux aspects méthodologiques: avoir une bonne modélisation des données et établir les méta-données correspondantes. Ces travaux s'étalent normalement sur plusieurs années. Il faut considérer ensuite la définition d'un dictionnaire de recherche "intelligent", l'organisation d'un site de diffusion et le choix d'un outil de diffusion approprié.

Une première étape dans cette direction sera la publication dynamique des données du recensement de la population. Cette diffusion fait objet d'un projet eGouvernement.

Dans l'étude de Cap Gemini et Ernst&Young sur les services publics électroniques en Europe (benchmarking eGouvernement d'octobre 2002), le Luxembourg a doublé son score pour la fourniture de données aux organismes statistiques, en passant de 33% (niveau information) à 67% (niveau interaction). En effet les formulaires pour certaines enquêtes de conjoncture sont maintenant accessibles sous forme électronique (PDF interactif). Ainsi le STATEC s'est hissé au deuxième rang des différents services de l'administration publique luxembourgeoise. Entre-temps, le STATEC est aussi en mesure de recevoir en retour des questionnaires électroniques, ce qui correspond à un niveau de 100% du benchmarking précité.

4. Travaux statistiques

4.1. Statistiques démographiques et sociales

4.1.1. Population

- Recensement de la Population 2001

L'année 2002 a été consacrée au dépouillement du recensement décennal de la population au 15 février 2001. En raison de la mauvaise qualité des différents documents remis au STATEC les opérations de contrôle et de redressement se sont avérées beaucoup plus longues et ardues que prévu. Le STATEC a cependant réussi à respecter les délais fixés par la loi électorale en matière de publication des chiffres de la population de résidence habituelle par commune et section électorale. Le règlement grand-ducal en question a été publié au Mémorial No 13 du 12 février 2002.

Un premier fichier avec des données provisoires est devenu disponible en mars. Il a permis de fournir de premières informations, déjà très proches des résultats définitifs, à divers ministères, administrations et bureaux d'études.

Sur le site internet du STATEC a été publiée une série de tableaux contenant, entre autres, des résultats par commune. De même, y figurent déjà un certain nombre des fiches thématiques élaborées par la Cellule STADE du Centre Universitaire dans le cadre du projet GER (Grouss Étude vum Recensement). Le fichier du RP2001 sera, sans doute, arrêté définitivement en juin 2003 et les publications sous forme papier deviendront disponibles à partir du 2ème semestre 2003.

Les multiples difficultés rencontrées lors du dépouillement ont conforté le STATEC dans son opinion que le recensement classique (distribution et collecte des questionnaires par des agents recenseurs) a fait son temps et que, du point de vue statistique, la seule alternative est le passage à l'exploitation de fichiers administratifs existants que l'on complétera, le cas échéant, par des enquêtes par sondage obligatoires auprès d'échantillons de grande taille.

- Nouveaux registres administratifs

En 2002, le Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme Administrative a pris l'initiative de relancer la refonte du registre central de population luxembourgeois, le "Répertoire général des personnes physiques". La modification de la loi afférente constitue un préalable à la mise sur pied d'un nouveau registre.

Si l'on souhaite vraiment que le RP2001 ait été le dernier recensement classique et qu'à l'avenir, l'établissement de statistiques socio-démographiques se fasse, dans une très large mesure, sur base de fichiers administratifs existants, plusieurs conditions devront être remplies:

- des registres devront être créés dans tous les domaines de la vie socio-économique comme le logement ou l'éducation, couverts normalement par les recensements classiques;
- afin de pouvoir combiner les données contenues dans différents registres, une certaine flexibilité de l'interconnexion devra être autorisée. L'interconnexion des fichiers sera également indispensable pour améliorer leur fiabilité.

- Statistiques démographiques

Les résultats du RP2001 différant des estimations intercensitaires du STATEC, les séries démographiques devront être révisées. Si pour la population totale et sa répartition par âge ou nationalité les écarts sont restés relativement faibles, des problèmes apparaissent au niveau des communes. Ceci est notamment le cas pour Luxembourg et Esch-sur-Alzette où des différences importantes ont été enregistrées.

Concernant les statistiques du mouvement de population, il est à noter que la refonte du registre central de population pourrait, sans doute, faciliter et accélérer la collecte des données d'état civil auprès des communes. Ces informations seraient directement transmises, sur support électronique, par le CIE au STATEC. Il faudrait cependant veiller à garder un certain nombre de variables qui ne sont pas indispensables pour la gestion du registre central mais présentent un intérêt certain pour l'analyse socio-démographique.

Dans le cadre de cette réorganisation, on tenterait également de dissiper certaines incertitudes planant sur la statistique des flux migratoires avec l'étranger.

L'ensemble des statistiques du mouvement de la population portant sur 2002 deviendront disponibles début mars 2003.

- **Etudes démographiques et sociales**

Début 2003 paraîtra un bulletin sur les aspects socio-démographiques de la croissance au Luxembourg, mettant l'accent sur l'apport des étrangers.

Est également prévue une publication contenant de nouvelles projections de population, de population active et de population scolaire. La façon dont elles intégreront des analyses sur l'évolution future de l'économie et du marché du travail, en particulier, est à l'étude.

4.1.2. Conditions de vie des ménages

- **Enquête budget des ménages**

Une enquête permanente basée sur des échantillons annuels indépendants de 1.000 ménages va débuter 2003.

En raison de problèmes de personnel, le début de l'enquête a dû être repoussé au 1er juillet. Pour 2003, elle ne portera donc que sur 500 ménages.

Son caractère permanent permettra de créer, à l'intérieur du STATEC, un nouveau service en charge de cette enquête. Un des enseignements de l'EBM98 (et des EBM antérieures) est qu'il est de loin préférable que le STATEC prenne lui-même en charge toutes les phases de cette enquête particulièrement lourde et complexe.

Cette nouvelle enquête, avec un contenu allégé par rapport aux enquêtes précédentes, posera certains problèmes méthodologiques au niveau de l'extrapolation et de la repondération d'échantillons cumulés sur trois ans.

- EU-SILC (Statistics on income and living conditions)

C'était le Panel communautaire des ménages (European community household panel ECHP) qui fournissait jusqu'à présent une grande partie des données à la base des différents rapports sur la situation sociale dans l'UE. La Commission a décidé que la vague 2001 sera la dernière bénéficiant d'une contribution financière de sa part et qu'un nouveau système statistique, le SILC, sera mis sur pied.

Selon le règlement communautaire entrant en vigueur au printemps 2003, c'est le STATEC qui deviendra responsable de la fourniture des données vis-à-vis d'EUROSTAT. N'ayant pas les moyens nécessaires pour réaliser encore une enquête supplémentaire, le Gouvernement l'a autorisé à passer un marché de gré à gré avec le CEPS/Insteat qui a une grande expérience en la matière. Ce serait donc cet institut de recherche public qui fournirait au STATEC le fichier à transmettre à EUROSTAT.

Durant l'année 2002 ont eu lieu divers tests portant notamment sur l'utilisation des fichiers de l'IGSS (tirage des échantillons, redressements).

Comme le font un certain nombre d'autres pays de l'UE, le Luxembourg a commencé l'enquête dès 2003.

4.1.3. Marché du travail

En vue de la mise en place des différentes politiques de l'emploi, il est indispensable de disposer de toute une série de statistiques permettant de décrire et d'analyser le fonctionnement du marché du travail.

Ces statistiques proviennent à la fois des fichiers de la sécurité sociale et d'enquêtes spécifiques auprès des ménages et des entreprises.

Signalons encore que les exigences en matière de qualité et de délais de livraison ne cessent d'augmenter.

- Enquête sur les forces de travail (EFT)

Les stipulations du règlement communautaire afférent ont obligé le STATEC de passer, en 2003, à une enquête continue. Toutes les semaines de l'année, et non plus une seule, serviront de période de référence. Le STATEC a décidé de recourir à des interviews par téléphone. Une société de service extérieure, disposant d'un "call-center" sera chargée de ces interviews.

L'objectif premier d'une enquête continue est l'établissement de chiffres trimestriels. Elle permettra, en outre, de calculer une moyenne annuelle. En ce qui concerne le degré de précision des estimations trimestrielles, le Luxembourg n'est pas tenu de se conformer aux règles très strictes émises par EUROSTAT. Leur respect aurait nécessité une augmentation déraisonnable de la taille des échantillons dépassant les capacités du STATEC.

Rappelons que, pour le Luxembourg, l'enquête sur les forces de travail présente cependant quelques désavantages:

- Seuls les résidents étant pris en compte, les nombreux frontaliers se trouvent exclus du champ de l'enquête. Par contre l'EFT reste la seule source pour le calcul du taux de chômage selon les définitions du Bureau international du travail.
- La précision d'un sondage dépendant de la taille absolue de l'échantillon, le Luxembourg est obligé d'appliquer des taux de sondage relativement élevés. Ce handicap s'est fait sentir essentiellement au niveau du "field-work", le STATEC (tout comme d'autres organismes pratiquant des sondages de même envergure) ayant eu du mal à recruter de bons enquêteurs en nombre suffisant. On espère que le recours aux interviews par téléphone va améliorer la qualité de la collecte des données auprès des ménages.
- En dépit d'un taux de sondage relativement élevé, la taille absolue de l'échantillon reste cependant trop faible pour obtenir de bonnes estimations des variations d'une année sur l'autre, et, a fortiori, dans une optique trimestrielle.

Depuis 1998, on assiste à un élargissement continu du contenu de l'enquête, notamment par l'adjonction de modules ad hoc couvrant des aspects bien déterminés du marché du travail (organisation du temps de travail, travailleurs handicapés, etc.).

- Indicateur trimestriel sur l'emploi salarié

En se basant sur les fichiers administratifs agrégés transmis par l'IGSS, le STATEC établit des chiffres mensuels de l'emploi salarié ventilé par sexe et pays de résidence. L'indicateur rapide afférent est publié trimestriellement.

4.1.4. "Data Warehouse"

En mars 2000, la création d'un "Outil statistique pour l'observation du marché du travail et de l'emploi" avait été décidée, d'un commun accord, par le Ministre du Travail et de l'Emploi et le Ministre de l'Economie. Cet observatoire doit prendre la forme d'un "Data Warehouse", une sorte de banque de données englobant l'ensemble des statistiques disponibles ayant trait au marché du travail. Ces statistiques, harmonisées et conformes aux recommandations méthodologiques internationales, seraient complétées par un volet consacré aux méta-données (documentation méthodologique).

On doit constater actuellement que malgré des tentatives répétées, le STATEC n'a pas réussi à convaincre les administrations détentrices de la plupart des données brutes (IGSS et ADEM) à collaborer à la mise sur pied de ce nouvel instrument statistique. Ont été avancés l'existence d'autres priorités et le manque de personnel. Pour 2003, le STATEC a reçu des assurances quant à une relance du projet.

4.1.5. Revenus salariaux et coûts du travail

- Enquête harmonisée sur les gains

Il s'agit des estimations des gains bruts moyens pour certaines branches d'activité établies sur base d'une enquête auprès de quelque 300 entreprises et de fichiers de la sécurité sociale. Les résultats ventilés par statut et sexe (situation octobre) sont publiés une fois par an.

- Indices trimestriels du coût horaire du travail

La Commission européenne et la Banque centrale européenne insistent sur la nécessité de disposer d'indices trimestriels sur l'évolution du coût moyen du travail couvrant les secteurs industrie, énergie, construction et la plupart des services marchands. Afin d'éviter une charge supplémentaire aux entreprises, le STATEC utilise, jusqu'à présent, les fichiers administratifs agrégés mis à disposition par l'Inspection générale de la Sécurité sociale (IGSS).

La transmission de ces indices à EUROSTAT a dû être interrompue fin 2001 en raison de changements intervenus au niveau de la saisie des salaires et des heures payées. Il est à espérer que l'IGSS pourra procéder, dans les meilleurs délais, aux redressements nécessaires et que le STATEC sera de nouveau en mesure d'établir cet indice communautaire.

Une étude de faisabilité, lancée en 2002, a montré la possibilité d'estimer, à partir des données de la sécurité sociale et de l'enquête sur le coût de la main-d'œuvre, les éléments nécessaires à l'élaboration de ces indices dans les délais prévus dans le futur règlement communautaire. Le STATEC utilisera également ces sources pour établir un indicateur conforme aux exigences du "Special data dissemination standard" (SDDS) du Fonds Monétaire International (FMI).

- Enquête quadriennale sur le coût de la main-d'œuvre 2000

Dans le cadre du programme européen sur les statistiques structurelles des salaires et du coût du travail, l'enquête quadriennale sur le coût de la main-d'œuvre a été lancée en 2001. Cette enquête a couvert les entreprises (occupant 10 salariés et plus) actives dans les secteurs industrie, énergie, construction et la plupart des services marchands et s'est heurtée à de fortes réticences qui ont également affecté la qualité des réponses.

Les résultats (actualisés) feront l'objet d'un bulletin du STATEC en 2003.

4.1.6. Enquête sur la formation professionnelle continue

Les résultats de l'enquête ayant comme année de référence 1999 ont été publiés dans le bulletin N°1/2002 du STATEC. Le STATEC participe, en tant que coordinateur national au groupe de travail EUROSTAT sur la formation professionnelle continue. C'est le CEPS/Instead qui a réalisé cette enquête sur le terrain couvrant presque 1.000 entreprises (occupant 10 salariés et plus) des secteurs industrie, énergie, construction et de la plupart des services marchands.

4.1.7. Participation au programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes (2001-2005)

Le 20 décembre 2000, le Conseil de l'Union européenne a adopté le programme d'action concernant la stratégie communautaire en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. L'égalité salariale a été choisie comme premier thème par la Commission et les Etats membres pour la période de 2001 et 2002. Ainsi, le projet a-t-il fait partie intégrante du Plan d'action national luxembourgeois pour l'emploi (PANE) 2001 et 2002. Le Ministère de la Promotion féminine a organisé, dans ce cadre, deux conférences internationales (organisations patronales et syndicales et grand public) auxquelles le STATEC a participé activement avec 2 contributions (février et mai 2002).

4.1.8. Enquêtes par sondage: création d'une cellule méthodologique commune STATEC-CEPS/Instead

En 2003, les enquêtes réalisées par le STATEC (EFT, EBM) ou le CEPS (PSELL) seront complètement refondues.

Une grande partie des données nécessaires à l'élaboration des politiques sociales et familiales devra toujours être obtenue à partir des enquêtes susmentionnées, les fichiers administratifs n'étant pas en mesure de fournir, dans un proche avenir, toutes les informations requises. Ces fichiers sont toutefois utiles pour le tirage des échantillons (base de sondage) et le calibrage des résultats des enquêtes.

Pour améliorer la fiabilité des résultats des différentes enquêtes, des progrès sensibles devront être réalisés au niveau du "field-work". Le STATEC espère, en particulier, que le passage, dans l'enquête sur les forces de travail, d'interviews "face à face" avec des enquêteurs se rendant auprès des ménages par des interviews par téléphone va améliorer la qualité des données recueillies.

Mais il y aura toujours des ménages ne participant pas (pour une raison ou une autre) aux enquêtes. Si cette "unit non response" pouvait être diminuée et si des informations supplémentaires sur les non répondants pouvaient être obtenues à partir des fichiers administratifs, la repondération gagnerait en efficacité. Toutes ces opérations seront effectuées par cette cellule méthodologique qui aura également à s'occuper du redressement, par imputation, de la non réponse partielle ("item non response").

Elle devra encore se pencher sur le calcul de la précision des sondages au cas où l'on a recours à des plans d'échantillonnage plus complexes (estimation du "design effect").

4.1.9. Indice des prix à la consommation des ménages

Depuis la mise en œuvre de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) au 1^{er} janvier 1997 - que le Luxembourg avait retenu comme indice national - l'évolution de la réglementation communautaire a imposé des adaptations régulières de l'indice.

Depuis janvier 1999, l'indice se présente sous forme d'indice-chaîne, dont la pondération est ajustée tous les ans afin de tenir compte tant des modifications dans les habitudes de consommation que des évolutions des prix. Calculé pour les douze mois d'une année donnée par rapport au mois de décembre de l'année précédente, il est publié sur la base 100 en 1996 pour les fins de l'analyse économique, ainsi que sur la base 100 au 1^{er} janvier 1948 pour les besoins de l'échelle mobile des salaires.

Le 1 janvier 2000, date à partir de laquelle la couverture de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) inclut les dépenses de consommation finale effectuées sur le territoire par les non-résidents, un indice des prix à la consommation national (IPCN) a été introduit. Il se distingue de l'indice harmonisé IPCH par le fait que sa pondération continue à reposer sur les dépenses de consommation des seuls ménages résidents.

La couverture de l'indice, incomplète jusqu'alors, a été étendue en 2000 à la plupart des domaines qui restaient complètement ou partiellement exclus: santé, enseignement, protection sociale, assurances et services financiers. En janvier 2001, elle a été complétée par l'intégration des services hospitaliers et les services des maisons de retraite, maisons de soins etc.

- Développements en 2002 et 2003

Le règlement grand-ducal du 20 décembre 1999 concernant l'établissement de l'indice des prix à la consommation prévoit que "La liste des positions de référence de l'indice et de leur pondération est révisée annuellement pour tenir compte des modifications dans les habitudes de consommation", et que "Les révisions annuelles de la liste des positions de l'indice et de leur pondération font l'objet de règlements grand-ducaux à prendre chaque année (...)".

Le schéma de pondération établi pour les indices de l'année 2002, dérivé des comptes nationaux - consommation privée - de l'année 1999, a été fixé par règlement grand-ducal du 3 février 2002.

Le 6 décembre 2002, le Conseil économique et social a émis un avis favorable au sujet du schéma de pondération qui a été élaboré par le STATEC pour les indices de l'année 2003, et qui repose sur les dépenses de consommation finale des ménages de l'année 2000. La nouvelle pondération a été fixée par règlement grand-ducal au début du mois de février 2003.

- Effet EURO - Etude sur l'effet du basculement de l'euro fiduciaire au 1^{er} janvier 2002 sur l'inflation (étude conjointe avec la BCL)

Le 7 septembre 2001, le STATEC et la Banque Centrale du Luxembourg ont décidé d'effectuer en commun une étude évaluant les effets du basculement vers l'euro fiduciaire sur les prix à la consommation. Le 7 décembre 2001 des conclusions préliminaires à cette étude ont été diffusées; il s'agit des résultats de simulations qui indiquent dans le scénario le plus pessimiste un effet de 0,6 point de pourcentage pour l'IPCH et de 0,5 point de pourcentage pour l'IPCN. Pour ce scénario, les prix attractifs en LUF ont été arrondis systématiquement au prochain prix attractif supérieur en EUR.

Le 22 février 2002, le STATEC a publié des résultats partiels, limités aux prix observés au mois de janvier 2002, qui indiquent pour ce mois pris isolément un effet du basculement vers l'euro se situant dans une fourchette de 0,10 à 0,15 point de pourcentage pour l'IPCN (Statnews n° 9/2002).

Des résultats plus complets ont été diffusés le 1^{er} août 2002 dans le Statnews n° 37/2002. L'analyse a été fondée sur l'observation de plus de 7.000 prix individuels mensuels, relevés par le STATEC pour le calcul de l'indice des prix à la consommation durant la période d'octobre 2000 à mai 2002. L'estimation de l'effet de l'introduction de l'euro y repose sur les changements de prix intervenus à l'occasion de la conversion des prix attractifs affichés en LUF en prix attractifs en EUR, toutes les variations ainsi identifiées étant attribuées au basculement. Cette méthode, qui correspond à celle déjà utilisée pour les simulations, donne des résultats correspondant à la borne supérieure de l'effet.

Les résultats ainsi obtenus indiquent une borne supérieure de l'effet cumulé du passage vers l'euro fiduciaire entre janvier 2001 et mai 2002 égale à 0,42 point de pourcentage pour l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH), et égale à 0,36 point de pourcentage pour l'indice des prix à la consommation national (IPCN).

Selon l'analyse finale, couvrant la période d'octobre 2000 à octobre 2002, la borne supérieure de l'effet global se situe légèrement au-dessus du niveau indiqué par la simulation de décembre 2001, soit à 0,74 point de pourcentage pour l'IPCH et à 0,67 point de pourcentage pour l'IPCN. Ces résultats seront prochainement diffusés par communiqué de presse.

4.1.10. Parités de pouvoir d'achat

Les instituts nationaux de statistique des Etats membres de l'Union européenne effectuent chaque année des enquêtes sur le niveau de prix d'un échantillon de biens et de services de consommation. Coordonnées par EUROSTAT, ces enquêtes servent à l'établissement de parités de pouvoir d'achat, permettant notamment la comparaison, en volume, des principaux agrégats de la comptabilité nationale.

Les enquêtes de 2002 se sont rapportées aux meubles et articles de ménage et à des biens et services divers, dont notamment ceux du transport. En 2003, elles concerneront l'alimentation, l'habillement, les soins corporels et les effets personnels.

Les travaux relatifs au projet de proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil concernant l'élaboration de parités de pouvoir d'achat sont entrés dans une phase finale en 2002. Ce règlement est destiné à donner un fondement légal au système d'enquêtes qui fonctionne actuellement sur la base d'une collaboration bénévole.

4.2. Statistiques des entreprises

4.2.1. Répertoire des entreprises

Le Répertoire des entreprises du STATEC, établi conformément au règlement (CEE) n°2186/93 du Conseil relatif à la coordination communautaire du développement, doit se conformer le plus possible aux exigences d'harmonisation communautaire, ainsi qu'à des critères de qualité renforcés. A cette fin le STATEC a fait un recensement des entreprises occupant des salariés en décembre 2001.

Celui-ci a poursuivi plusieurs objectifs:

- améliorer la qualité de la classification NACE;
- connaître les liens financiers et organisationnels entre unités légales;
- recenser les unités locales;
- connaître la structure du capital et la structure des participations des entreprises.

A côté de ce recensement, le STATEC en a lancé un autre auprès des entreprises horticoles et cela en étroite collaboration avec le Ministère de l'Agriculture, la Fédération horticole et le Lycée technique agricole. Côté STATEC, le principal but poursuivi à l'occasion de ce recensement fut une meilleure classification des entreprises de cette branche économique.

Après avoir participé à une étude pilote d'EUROSTAT sur la démographie des entreprises en 2001, le STATEC a participé à la première collecte de données harmonisées en matière de démographie des entreprises. Il s'agissait d'établir des statistiques sur la naissance réelle de nouvelles entreprises, sur le nombre de décès d'entreprises et sur le taux de survie des entreprises. Etant donné que les données administratives ne se prêtent pas facilement à l'établissement de telles statistiques et que le projet a été sous-traité par le CEPS, le STATEC est actuellement en train de vérifier les résultats de ces travaux.

Parallèlement un autre projet sur l'intégration des indépendants - sur base d'informations de fichiers administratifs - dans le Répertoire des entreprises a été achevé au cours du deuxième semestre. Un certain nombre de conclusions de cette étude doivent encore être vérifiées.

A partir du recensement des entreprises le STATEC a amélioré les informations sur les unités locales des entreprises et sur leur niveau d'emploi (p.ex.: emploi dans les agences bancaires, les chaînes de magasin). A côté des entreprises du secteur privé, le STATEC a aussi essayé de ventiler l'emploi du secteur public par unité locale. Ces travaux ont permis de fournir des statistiques de base sur l'emploi salarié par localité dans le contexte des études IVL (Integratives Verkehrs- und Landesentwicklungskonzept). Des statistiques au niveau géographique plus fin devront être établies début 2003 pour les communes de Luxembourg, Esch-sur-Alzette et Dudelange.

Ensemble avec l'unité informatique, l'unité Répertoire des entreprises s'est attachée à la classification automatique par activité économique des employeurs pour le recensement de la population. Sur un total de 181.000 employeurs signalés (encodage des réponses de 181.000 salariés résidents), on a réussi à classer 113.000 de manière automatique, le solde devant être vérifié cas par cas à l'aide d'un programme spécial fournissant un choix de classification avec probabilité décroissante.

Ces travaux, pour partie nouveaux, exécutés par des externes, voire des personnes à contrat d'auxiliaires temporaires, ont malheureusement retardé la publication annuelle traditionnelle du Répertoire des entreprises (format électronique et format papier). En raison des demandes croissantes des codes de classification économique NACE par entreprise, cette information sera mise également sur le site internet.

4.2.2. Statistiques structurelles

L'élaboration des statistiques structurelles sur les entreprises, a été effectuée à l'instar des années précédentes conformément au règlement (CE, Euratom) n°58/97 du Conseil du 20 décembre 1996 relatif aux statistiques structurelles sur les entreprises. A cet effet, quelques 1.600 unités de l'industrie manufacturière, la construction, le commerce, les services d'assurance ainsi que la quasi-totalité des autres services marchands ont fait l'objet d'une enquête portant sur l'exercice comptable 2000.

Les résultats de l'enquête sont publiés annuellement dans l'Annuaire statistique du STATEC.

Au cours du deuxième semestre 2002, deux règlements communautaires ont été adoptés, portant modification au règlement du 20 décembre 1996:

- le règlement 1614/2002 de la Commission du 6 septembre 2002, adaptant le règlement (CE, Euratom) n°58/97 du Conseil aux évolutions économiques et techniques et modifiant les règlements (CE) n° 2700/98, (CE) n°2701/98 et (CE) n°2702/98, vise essentiellement à alléger la charge administrative et à améliorer la qualité des statistiques diffusées. Ainsi, il prévoit à partir de l'année de référence 2002, une modification dans la collecte de certaines caractéristiques et une réduction du niveau de ventilation des séries statistiques par classe de taille;
- le règlement (CE) n°2056/2002 du Parlement européen et du Conseil du 5 novembre 2002 modifiant le règlement (CE, Euratom) n°58/97 du Conseil, vient élargir le champ des statistiques à transmettre à EUROSTAT, aux institutions de crédits (annexe 6) et aux fonds de pension (annexe 7). Les travaux d'élaboration relatifs aux statistiques des institutions de crédits seront entrepris par la Banque Centrale, tandis que le STATEC sera chargé de la mise en œuvre de l'annexe 7.

Le deuxième règlement requiert par rapport au premier une phase d'adaptation beaucoup plus longue, de par la mise au point de questionnaires adéquats pour saisir les informations sur les fonds de pension, le développement d'une méthodologie d'élaboration des résultats et la préparation de tableaux standards à fournir. A cet effet, le STATEC a obtenu une dérogation de 2 ans, jusque 2004 inclus, pour ce qui est de l'année de référence à partir de laquelle les premières données statistiques devraient être disponibles.

4.2.3. Statistiques de la société de l'information

Les résultats de l'enquête sur le commerce électronique 2002 effectuée par le CEPS/Insead pour le compte du STATEC seront publiés en 2003 et commentés sous l'angle des facteurs déterminant la décision d'une entreprise d'effectuer du commerce électronique ainsi que des variables influençant les entreprises à pratiquer des achats et des ventes via Internet vues par les arbres de décision.

L'enquête sera répétée en 2003 à l'aide d'un questionnaire élaboré sous l'égide d'Eurostat.

L'utilisation des NTIC (nouvelles technologies de l'information et de la communication) par les ménages a été analysée pour la première fois en 2002. Les résultats ne deviendront disponibles qu'au printemps 2003. Cette enquête sera également répétée en 2003.

La Commission européenne prépare actuellement un règlement concernant les statistiques de la société de l'information qui portera à la fois sur l'usage des NTIC par les entreprises et les ménages. Cet instrument juridique est susceptible d'être adopté dès 2004 et le cofinancement communautaire deviendra dès lors caduc impliquant par là-même la création d'une nouvelle ligne de crédit budgétaire au niveau national.

Le STATEC coordonne la fourniture de données statistiques sur l'audiovisuel dans le cadre de la décision de la Commission du 11 juillet 2002 relative à la mise en œuvre de la décision 1999/297/CE du Conseil visant à établir une infrastructure d'information statistique communautaire concernant l'industrie et les marchés des secteurs audiovisuels et connexes.

Il coordonne également la fourniture à EUROSTAT de données statistiques sur les activités de poste et télécommunications.

4.2.4. Statistiques de la recherche et du développement

Au Conseil européen de Lisbonne en mars 2000 l'Union européenne s'est fixée un objectif stratégique pour la décennie à venir: devenir l'économie de la connaissance la plus dynamique et la plus compétitive du monde.

Les travaux relatifs à l'appréhension statistique de ces phénomènes ont été commencés conjointement par le CEPS/Instead et le STATEC en 2001 et ont bien progressé, de sorte que les grands agrégats de la R&D (les ressources humaines et financières consacrées à la R&D par les entreprises, le secteur d'Etat et l'enseignement supérieur) ainsi que les principaux indicateurs d'étalonnage des politiques nationales de la recherche ont pu être fournis aux utilisateurs dès novembre 2002.

Les chiffres clés de la R&D du Luxembourg, sous l'angle de la structure des activités de R&D, seront publiés dans le courant de l'année 2003 selon les trois axes suivants:

- les grands agrégats de la R&D;
- l'activité de R&D des entreprises;
- la recherche du secteur public, dont le secteur d'Etat (les CRPs et les organismes principalement financés par l'Etat ayant des activités de recherche) et le secteur de l'enseignement supérieur.

Les résultats de l'enquête communautaire sur l'innovation (CIS III) ont été finalisés. Une valorisation au niveau national via un programme de publication s'étirant sur 2003 sera faite par le CEPS/Instead.

Afin de mieux répondre aux besoins des utilisateurs dans le cadre des bases législatives sur les statistiques de la science, des technologies et de l'innovation, EUROSTAT entend maintenir la fréquence quadriennale de l'enquête sur l'innovation, en alternance avec les enquêtes R&D biennales. Les années intermédiaires, il propose de mener des enquêtes "Innovation" de moindre importance, pour lesquelles il y a lieu de collecter en particulier des données sur les indicateurs de l'innovation présentés dans le tableau de bord européen de l'innovation.

En matière de R&D, un projet de décision de la Commission sur l'implémentation de la décision du Conseil et du Parlement européen concernant la production et le développement de statistiques communautaires sur la R&D est en préparation. Il prévoit comme point principal la fourniture de données annuelles et pluriannuelles sur un certain nombre d'indicateurs, de sorte que des enquêtes supplémentaires devront être envisagées.

4.2.5. Tourisme

Les statistiques touristiques de l'offre et de la demande sont régies par la directive 95/57/CE du Conseil du 23 novembre 1995 concernant la collecte d'informations statistiques dans le domaine du tourisme.

Les premiers indicateurs de l'année 2002 indiquent que l'année touristique sera de bonne facture, en particulier pour les établissements de campings.

Tout comme le tourisme récepteur il n'y a pas eu de syndrome 11/9 pour le tourisme émetteur où la tendance traditionnelle de bougeotte des Luxembourgeois n'a pas pâti de la morosité exprimée ici ou là.

Il se confirme donc si besoin en était que le tourisme reste un secteur porteur, capable de s'adapter rapidement aux fluctuations économiques.

4.2.6. Statistiques conjoncturelles de l'industrie et de la construction

4.2.6.1. Industrie

- Indices mensuels de l'activité industrielle

La série des "Indicateurs rapides B1" fournit des indices mensuels de la production, de la valeur de la production, du chiffre d'affaires, des entrées de commandes, du nombre de salariés et d'ouvriers, du volume de travail presté et des traitements et salaires, ces indices étant établis depuis 1999 sur la base 100 en 1995.

La mise en application du règlement (CE) no 1165/98 du Conseil du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles prévoit pour les variables les plus importantes un délai maximum de 2 mois pour la diffusion des résultats. Ce délai risque d'être réduit davantage en vertu des dispositions du "Plan d'action concernant les statistiques requises pour l'UEM". En 2002, le STATEC a renforcé sa campagne de sensibilisation menée auprès des entreprises et a ainsi pu réduire les délais de publication des résultats (60 à 65 jours après la fin du mois de référence).

Etant donné qu'en ce qui concerne la production industrielle, les exigences du "Special data dissemination standard (SDDS)" du FMI, auquel le Luxembourg entend adhérer, sont encore plus poussées (six semaines, 1 mois étant considéré comme désirable), le STATEC a décidé d'établir pour cette variable des résultats préliminaires reposant sur les réponses d'un échantillon réduit des entreprises industrielles les plus représentatives. Le programme de calcul spécifique, développé à ce sujet en 2001, a été perfectionné en 2002 dans le but d'améliorer la fiabilité des résultats de cet indicateur "flash".

Les premiers travaux préparatoires au basculement des indices vers l'année de base 2000 - prévue au cours de l'année 2003 - ont été entamés en 2002 et des contacts ont été établis en vue d'améliorer la représentativité de l'échantillon des entreprises.

- Indice des prix à la production des produits industriels

L'indicateur rapide A3 indique l'évolution des prix des produits industriels au premier stade de commercialisation, sous forme d'indices qui sont exprimés depuis l'année 1999 sur la base 100 en 1995.

Comme pour les indicateurs d'activité, le règlement (CE) no 1165/98 exige la diffusion des résultats avec un décalage de moins de deux mois. En 2001, le STATEC a pu assurer la publication mensuelle de l'indicateur rapide A3 dans un délai moyen de 45 jours.

- Enquêtes de conjoncture

Les enquêtes de conjoncture mensuelles, harmonisées sur le plan européen, couvrent l'ensemble des branches de l'industrie. Elles fournissent des indications qualitatives (appréciation des chefs d'entreprise) sur la situation conjoncturelle. Les résultats des enquêtes sont publiés à l'indicateur rapide J1.

L'enquête de conjoncture sur les investissements, réalisée semestriellement (avril/octobre) auprès d'un large échantillon d'entreprises industrielles, fournit des renseignements chiffrés sur les montants investis dans le passé récent et les intentions d'investissement.

En 2002, le STATEC a entamé des travaux en vue de la réalisation et de la mise à disposition de questionnaires électroniques de différentes enquêtes conjoncturelles dont le besoin ressort d'une enquête Fedil/CRPHT.

- Statistique de la production industrielle (PRODCOM)

Cette statistique communautaire a pour objectif de mettre à la disposition des utilisateurs publics et privés des chiffres de production, en quantités physiques et en valeurs, sur l'ensemble des produits industriels de l'UE (Règlement du Conseil (CE) du 19 décembre 1991).

Il n'en résulte aucune charge spécifique ou supplémentaire pour les entreprises, le relevé détaillé de production étant assuré dans le cadre de l'enquête mensuelle sur l'activité industrielle.

- Enquêtes de conjoncture

Les enquêtes de conjoncture mensuelles, harmonisées sur le plan européen, couvrent le bâtiment (gros-oeuvre) et le génie civil. Elles fournissent des indications qualitatives (appréciation des chefs d'entreprise) sur la situation conjoncturelle. Les résultats des enquêtes sont publiés sur l'indicateur rapide J2.

4.2.6.2. Construction

- Indices mensuels de l'activité dans la construction

L'indicateur rapide B2 reprend en principe les mêmes variables que les indicateurs de la série B1. Basé sur les indications des entreprises du gros-oeuvre et du génie civil, il fournit pour les séries de la production et du chiffre d'affaires des renseignements séparés pour le bâtiment et le génie civil.

La mise en application du règlement (CE) no 1165/98 du Conseil, du 19 mai 1998 concernant les statistiques conjoncturelles exige l'extension du champ d'observation aux corps de métiers de la fermeture du bâtiment, des installations techniques et du parachèvement. A cet effet, une enquête mensuelle nouvelle auprès de quelque 120 entreprises des corps de métiers concernés a été lancée en 1999. La diffusion des résultats sur l'indicateur rapide B2bis a démarré en 2001, sur la base 100 en 1999.

- Indice des prix de la construction

Les indices de prix de la construction des bâtiments résidentiels et semi-résidentiels sont publiés semestriellement, en janvier et en juillet, dans l'indicateur rapide A2.

Depuis l'enquête d'avril 2001, les indices sont établis sur la base 100 en 2000. La série rétrospective des indices de synthèse généraux, qui remonte jusqu'en 1940, est maintenue sur la base initiale 1970.

- Statistique des autorisations de bâtir

Cet indicateur (Série G) fournit des renseignements sur le nombre des autorisations de bâtir délivrées chaque mois, sur le nombre des logements et le volume bâti.

- Statistique des bâtiments achevés

Il s'agit d'une statistique qui recense tous les bâtiments achevés au cours d'une même année et fournit des renseignements chiffrés détaillés sur leurs caractéristiques essentielles. Les résultats de 2000 sont parus au Bulletin No 5/2002.

- Statistique des ventes de biens immobiliers

Une documentation sur les ventes de biens immobiliers des années 1974 à 1999 a été publiée dans les Bulletins du STATEC No 5/1986, No 2/1989, No 1/1992, No 4/1995, No 5/1998 et No 6/2001. Elle distingue six catégories d'immeubles bâtis et cinq catégories d'immeubles non-bâtis.

4.2.7. Transports

4.2.7.1. Transports routiers de marchandises

La mise en route dès 2001 d'un système automatisé pour la gestion des questionnaires (rentrés et rappels) a nettement amélioré la qualité de la statistique. Si nous avons constaté un accroissement du nombre de questionnaires utilisables, une amélioration nette a également été constatée au niveau de la fiabilité des données fournies. Cette amélioration a été rendue possible via une réorganisation interne du service.

L'encodage de l'année 2001 a été terminé début décembre et les données ont été transmises à EUROSTAT. Le retard dans l'encodage reste toujours de 6 mois par rapport aux contraintes d'EUROSTAT pour la fourniture des résultats.

4.2.7.2. Autres activités dans les domaines des transports

Le STATEC assume la fonction de coordinateur pour l'établissement de statistiques dans les autres domaines, tels que le transport par chemin de fer, la navigation intérieure et les transports aériens. A ces fins, le STATEC organise des réunions périodiques avec les institutions responsables pour le développement de ces statistiques et participe activement dans les groupes de travail d'EUROSTAT.

Du point de vue législatif, il est à remarquer que le Parlement européen vient d'adopter le 18 décembre 2002 le nouveau règlement régissant l'établissement de la statistique sur le transport aérien.

Un nouveau règlement pour la navigation intérieure est en cours d'élaboration et EUROSTAT envisage l'accord du parlement pour la fin 2003.

4.2.8. Parc automobile

4.2.8.1. Immatriculations

L'établissement de l'indicateur mensuel D ne pose plus de problèmes. La coopération avec la S.C.T.de Sandweiler est très bonne.

Il existe une demande importante pour une publication par marque des immatriculations de voitures particulières, commerciales et utilitaires, ainsi que les immatriculations par carburant vu l'accroissement constant du moteur à Diesel. Ce problème doit être résolu, du fait que l'indicateur passerait de 4 à 5 pages.

4.2.8.2. Parc automobile

Le bulletin reprenant la situation du parc au 1^{er} janvier 2002 et au 30 juin 2002, ainsi que les nouvelles immatriculations des 9 premiers mois de 2002 ont été publiés fin année 2002.

4.3. Statistiques agricoles

4.3.1. Recensements nationaux

- Recensement agricole annuel du 15 mai

Il porte sur la superficie des terres de culture, l'effectif du bétail, le parc de machines et les installations agricoles, ainsi que sur la population et la main-d'œuvre agricoles. Les résultats définitifs de 2001 ont été publiés au Bulletin du STATEC No 3/2002.

- Recensement triennal du bétail au 1^{er} décembre

Les résultats définitifs du recensement de 1999 ont été publiés au Bulletin du STATEC No 4/2000, ensemble avec ceux du recensement agricole annuel. Le recensement général du bétail du 1^{er} décembre 2002 est en cours de réalisation.

4.3.2. Recensements et enquêtes dans le cadre européen

- Structure des exploitations agricoles

Enquêtes effectuées tous les deux à quatre ans dans les pays de la Communauté dans le cadre du projet EUROFARM, couvertes par le recensement du 15 mai. L'enquête de 1999-2000 a été clôturée en décembre 2000. La prochaine enquête aura lieu en 2003.

- Enquêtes par sondage sur le cheptel bovin, ovin, caprin et porcin

Enquêtes effectuées les 1^{er} décembre des années où il n'y a pas de recensement triennal du bétail. Ce dernier sert de base d'échantillonnage. Les résultats servent à l'établissement de prévisions de production au niveau communautaire.

4.4. Environnement

Des contacts fructueux ont été engagés avec le Ministère de l'Environnement afin d'analyser la situation et garantir un suivi optimal au niveau des statistiques de ce domaine. Une coopération active a eu lieu pour la mise au point des "Indicateurs de développement durable".

4.5. Statistiques du commerce extérieur

Depuis 1993, les statistiques du commerce extérieur se basent sur les données déclarées par les résidents en rapport avec leurs opérations intra-communautaires au STATEC (système Intrastat) et avec leurs opérations extra-communautaires aux Administrations des Douanes et Accises de l'UEBL (système Extrastat).

Après l'analyse, le contrôle et le redressement des données brutes, le STATEC établit les statistiques du commerce extérieur qui sont publiées mensuellement dans la série des indicateurs rapides (Série H). Dans le cadre de ses obligations communautaires, le STATEC transmet les résultats mensuellement à EUROSTAT.

Par ailleurs, les statistiques du commerce extérieur sont commentées dans le Statnews (trimestriellement) et le Bulletin du STATEC (en principe annuellement).

Hormis ces activités courantes, l'année 2002 a été marquée par la mise en œuvre de mesures de restructuration destinées à préparer le STATEC aux développements futurs:

- la réduction progressive des délais légaux de transmission des statistiques aux institutions européennes (EUROSTAT, BCE);
- l'accroissement régulier du nombre des redevables de l'information statistique;
- l'entrée en vigueur d'une nouvelle législation Intrastat en 2005 qui réglementera entre autres la qualité des données;
- l'adhésion à l'UE en 2004 de 10 nouveaux Etats membres.

En particulier, les mesures de restructuration consistent principalement:

- dans le développement d'un outil de collecte des données Intrastat basé sur les technologies internet;
- dans la refonte du système informatique de traitement, de contrôle et de production des données statistiques;
- dans la dotation du personnel d'un outil d'analyse plus performant.

Les projets entamés à la fin de l'année 2002 se poursuivront en 2003 voire 2004.

5. Travaux de synthèse

5.1. Comptes nationaux

5.1.1. Mise en œuvre du SEC95 (règlement du Conseil (CE) no 2223/96 du 25 juin 1996) et programme de publication

En 2002 la mise en place de comptes nationaux selon la méthodologie harmonisée européenne du SEC95 (Système européen des comptes) s'est poursuivie. Rappelons que le règlement SEC95 met le Luxembourg dans l'obligation d'introduire jusqu'en 2005 un système complet de comptes nationaux trimestriels et annuels comprenant les comptes non financiers (par branche et par secteur), les comptes financiers et les comptes de patrimoine par secteur, ainsi que des tableaux détaillés d'équilibre ressources/emplois par produit et des tableaux entrées-sorties symétriques.

Les principaux axes de travail en 2002 ont été:

- amélioration de la base statistique et rééquilibrage complet de la série 1995 à 2001. Ainsi les comptes des années 1995 à 1998 ont pu être définitivement arrêtés (le règlement SEC95 prévoit que les séries de comptabilité nationale deviennent définitives à t-4 années);
- compilation d'une série longue de comptes nationaux définitifs 1980 à 1994 selon le SEC95;
- progression des travaux de mise en place de comptes nationaux trimestriels, surtout en ce qui concerne le volet des indicateurs à court terme (chiffre d'affaires, production, commerce extérieur, prix) et le cadre emplois ressources trimestriel;
- poursuite du développement de l'outil informatique d'équilibrage entre emplois et ressources pour les comptes annuels.

Le résultat le plus visible de l'exercice 2002 est certainement la publication d'une série longue de comptes nationaux complètement conforme à la méthodologie du SEC95 et élaborée au même niveau de détail que pour les années récentes 1995 à 2001 publiés auparavant. Ainsi l'unité C1 - Comptes nationaux a diffusé en octobre 2002 une série complète de tableaux de comptabilité nationale portant sur les années 1985 à 2001. Les années 1980 à 1984 sont aussi finalisées et devraient être publiées sous peu. Ceci termine l'exercice de rétopolation des comptes nationaux du Luxembourg tel qu'il est notamment prévu par le règlement SEC95 et comble une lacune importante dans la documentation statistique et économique du pays.

La nouvelle série comporte notamment, pour la première fois, une série longue de données à prix constants calculés par la méthode de la double déflation et complètement intégrée dans le cadre emplois ressources. Les données publiées sont accessibles sur le site Internet du STATEC. Vu la base statistique trop réduite de la période d'avant 1980 il n'est pas prévu de rétropoler les comptes davantage dans le passé.

L'outil informatique permettant l'équilibrage par produits entre ressources et emplois au niveau de détail de 270 produits et 135 branches d'activité a encore été perfectionné dans la direction d'une meilleure maîtrise de l'agrégat consommation intermédiaire. Dans les années à venir le développement informatique sera axé sur le développement de comptes nationaux trimestriels.

5.1.2. Révisions du SEC95 et plan d'action statistique du Conseil

Dans le cadre des révisions du SEC95 et des modifications du programme de transmission suite au plan d'action sur les besoins statistiques dans le cadre de l'Union Economique et Monétaire, établi par la Commission (EUROSTAT) et la Banque Centrale Européenne à la demande du Conseil ECOFIN, il y a lieu de relever les actes légaux et les travaux y relatifs suivants:

- poursuite des calculs test pour l'évaluation de l'incidence sur le PIB et le RNB de la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (règlement (CE) no 448/98 du Conseil du 16 février 1998 complétant et modifiant le règlement (CE) no 2223/96 en ce qui concerne la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans le cadre du système européen des comptes nationaux et régionaux).

Le règlement en question avait demandé à la Commission de présenter avant fin 2002 un rapport final sur la meilleure méthode de répartition des SIFIM en vue d'une modification du SEC95 à partir de 2003.

Le règlement de la Commission (CE) no 1889/2002 du 23 octobre 2002 en ce qui concerne la répartition des services d'intermédiation financière indirectement mesurés (SIFIM) dans le cadre du système européen des comptes nationaux et régionaux a arrêté la méthode de calcul définitive et a fixé à 2005 la date d'introduction de la nouvelle méthode.

- Mise en œuvre du règlement (CE) no 2558/2001 du Parlement européen et du Conseil du 3 décembre 2001 modifiant le règlement (CE) no 2223/96 du Conseil en ce qui concerne le reclassement des règlements effectués dans le cadre d'accords de swaps et de contrat de garantie de taux.

Les comptes publiés en octobre 2002 reprennent la nouvelle méthodologie en ce qui concerne l'évaluation des flux d'intérêts (hors swaps).

- Poursuite de la mise en place progressive de comptes trimestriels non financiers des administrations publiques et de leurs sous-secteurs (règlement (CE) no 264/2000 de la Commission du 3 février 2000 portant application du règlement (CE) no 2223/96 du Conseil et relatif aux statistiques infra-annuelles des finances publiques et règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux comptes trimestriels non financiers des administrations publiques).

A partir de juin 2002 des comptes trimestriels simplifiés couvrant l'ensemble des administrations publiques sont transmis trimestriellement à EUROSTAT. Une publication régulière au niveau européen et national n'est toutefois prévue qu'après une analyse de la qualité des données.

- Mise en place progressive de comptes trimestriels financiers (transactions et stocks) des administrations publiques et de leurs sous-secteurs (proposition de règlement (CE) du Parlement européen et du Conseil relatif aux comptes trimestriels financiers des administrations publiques).

Le STATEC participe à l'exercice test mené sous la direction de la Banque Centrale Européenne et qui couvre actuellement les sous-secteurs de l'administration centrale et de la sécurité sociale. Une publication des données n'est pas encore prévue.

- Mise en place progressive de la décision de la Commission du 30 novembre 1998 clarifiant l'annexe A du règlement (CE) no 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les principes de la mesure des prix et volumes et de la proposition de règlement de la Commission portant application du règlement (CE) no 2223/96 du Conseil en ce qui concerne les principes de la mesure des prix et volumes (qui est en voie d'adoption).

L'exécution du pacte de stabilité nécessite une meilleure comparabilité des mesures de prix et de volume et du calcul du PIB à prix constants au sein de l'Union Européenne. Dans ce contexte un inventaire des sources et méthodes pour le calcul à prix constants a été rédigé en 2002 et un projet pilote relatif à la collecte de prix à la production des services a été mis en route pour 2003.

Enfin il y a lieu de signaler que la Commission a revu les dérogations temporaires dont bénéficient certains pays y compris le Luxembourg et a adapté le programme de transmission de tableaux SEC en fonction des nouvelles exigences des utilisateurs (surtout de la Banque Centrale Européenne) en mettant l'accent sur les données à court terme et le raccourcissement des délais de transmission.

C'est surtout ce dernier aspect qui pose des problèmes presque insurmontables au STATEC surtout si l'on veut éviter un accroissement des charges administratives par l'extension des enquêtes à court terme (la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil modifiant le règlement (CE) no 2223/96 en ce qui concerne les délais de transmission des principaux agrégats des comptes nationaux, les dérogations concernant la transmission des principaux agrégats des comptes nationaux et la transmission des données de l'emploi en heures travaillées est sur le point d'être adopté par le Conseil).

Dans ce contexte il y a lieu de signaler le nouveau projet d'EUROSTAT et de la BCE de comptes trimestriels sectoriels qui devrait aboutir à un règlement fin 2004.

Force est donc de constater que, malgré des efforts continus et un renforcement substantiel en personnel de l'unité comptes nationaux au courant des dernières années, l'écart entre les exigences des règlements et décisions de la Commission dans le domaine des comptes nationaux et les possibilités dont dispose le STATEC ne peut être résorbé à court terme.

5.1.3. Ressources propres de l'UE et procédure de déficit excessif

A côté de l'effort continu de mise en œuvre du SEC95 trois tâches, dictées chacune quasi exclusivement par les besoins de l'Union européenne (UE), sont devenues des classiques dans les travaux de comptabilité nationale:

- transmission du questionnaire PNB pour le premier octobre de chaque année pour le calcul de la 4^{ème} ressource propre (ressource PNB) de l'Union européenne. Etabli depuis 1999 sur base du SEC95 le questionnaire prévoit 26 positions pour permettre le passage du PIB selon le SEC95 au PNB selon l'ancien système de comptabilité nationale (SEC79).

En effet, l'article 8 du règlement SEC95 dispose qu'aux fins du budget et des ressources propres le SEC deuxième édition (SEC79) est utilisé tant que la décision du Conseil 94/728/CE est en vigueur. La décision du Conseil du 29 septembre 2000 relative au système des ressources propres des Communautés européennes prévoit le passage au RNB selon le SEC95 pour le calcul de la 4^{ème} ressource à partir de l'exercice 2002 (donc en octobre 2003);

- mise à disposition de l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines des données statistiques nécessaires au calcul de la base TVA et du taux moyen pondéré pour la détermination de la contribution luxembourgeoise à la troisième ressource propre (ressource TVA) de l'UE. Une mission de contrôle en la matière aura de nouveau lieu au courant de 2003;
- travaux dans le cadre de la procédure des déficits excessifs en collaboration avec l'Inspection Générale des Finances, l'Inspection Générale de la Sécurité Sociale, le Ministère du Trésor et le Ministère de l'Intérieur. Deux fois par an (en février et en août) l'unité comptes nationaux met à jour les comptes des administrations publiques en vue de l'estimation de la capacité ou du besoin de financement (excédent/déficit) de ce secteur selon les règles du SEC95.

5.2. Analyse conjoncturelle et prévisions macro-économiques

5.2.1. Tâches principales

Les principales tâches assumées dans ce contexte sont les suivantes:

- rédaction des Notes de conjoncture;
- production de données; diverses séries désaisonnalisées;
- analyses et études particulières;
- élaboration de prévisions macro-économiques;
- modèle économétrique décrivant l'économie luxembourgeoise;
- encadrement de projets de recherche extérieurs;
- Comité de conjoncture;
- réunions d'experts au niveau international.

Notes de conjoncture

Notes de conjoncture

NDC 1/2002

NDC 2/2002

NDC 3/2002

NDC 4/2002

Manuscrit clôturé le

3 mai 2002

29 juin 2002

7 octobre 2002

6 février 2003

A noter que des efforts particuliers ont été mis en œuvre pour permettre une publication plus rapide de la Note n°1/2002, qui fait également fonction de rapport annuel. Ainsi, celle-ci a été publiée environ deux mois plus tôt que les rapports annuels précédents.

5.2.2. Analyses et études

Différentes notes de conjoncture comportaient des études ou points d'analyse particuliers:

Thèmes analysés

NDC 3/2002

- effets théoriques sur les prix et l'offre des nouvelles orientations dans le domaine de la politique du logement (encart);
- les soldes d'hiver et d'été (encart);
- tendances structurelles du chômage (corps du texte);

Thèmes analysés

NDC 4/2002

- qu'est-ce qu'une récession? (encart);
- analyse du contenu informatif des enquêtes d'opinion (encart);
- taux de chômage et emploi frontalier (encart);
- impact des hausses administrées du SSM sur les salaires et l'inflation.

D'autres analyses et études ont été élaborées au cours de l'année 2002:

- application de l'analyse des séries chronologiques à la désaisonnalisation et prévision (Mémoire de stage);
- analyse du nombre de faillites. Présentée au Comité de conjoncture du 27 mars 2002;
- retard de l'évolution de l'emploi sur l'activité réelle. Etude non publiée; les conclusions ont été exploitées dans la rédaction des Notes de conjoncture;
- analyse comparative du NAIRU pour le Luxembourg et d'autres pays européens (mémoire de stage);
- prévisions macro-économiques 2002-2005, publiées sur internet exclusivement.

5.2.3. Projets de recherche

Le STATEC encadre plusieurs projets de recherche auprès de la cellule de recherche CREA du Centre Universitaire.

En 2002, les projets de recherche ont porté sur:

- l'élaboration d'un PIB potentiel et d'un NAIRU (non-accelerating inflation rate of unemployment) pour l'économie luxembourgeoise (1.1.2002 – 31.12.2002). Les résultats de ces travaux permettent de poursuivre le développement du modèle économétrique modux. En l'occurrence, la notion de PIB potentiel sera introduite lors du prochain round de prévisions.

Elle permettra d'élaborer le concept de 'déficit budgétaire structurel' (c'est-à-dire purgé des variations conjoncturelles) demandé notamment dans le cadre du pacte de stabilité et élaboré jusqu'ici exclusivement par la BCL ou la Commission. Elle permettra de mieux connaître la position du Luxembourg dans le cycle conjoncturel;

- en décembre 2002 a débuté une mission de consultance de trois mois avec l'OFCE (Observatoire français des conjonctures économiques) en ce qui concerne la modélisation des prix dans modux. Le but du projet est l'amélioration des équations de prix dans modux suivant les recommandations d'économistes/économètres réputés et expérimentés à la fois dans l'analyse conjoncturelle, la modélisation et la prévision;

- participation à deux congrès d'économétrie à Bruxelles et présentation d'un papier intitulé "Un NAIRU pour le Luxembourg?" se basant en partie sur les résultats du projet de recherche CREA/CU sus-mentionné.

5.2.4. Groupes et comités

- l'unité Conjoncture fournit mensuellement une documentation étoffée au Comité de conjoncture commentant l'actualité économique, document diffusé ensuite au Conseil de Gouvernement;
- l'unité participe activement à l'élaboration des pactes de stabilité et de croissance par le Ministère des Finances. Il s'agit de mettre à jour les dernières prévisions macro-économiques. Cet exercice devient de plus en plus exigeant (tableaux standardisés selon la méthodologie SEC). Sur demande du Ministère des finances, l'unité Conjoncture a notamment élaboré en 2002 deux scénarii extrêmes (bas et haut) encadrant le scénario central publié par le STATEC;
- l'unité participe aux groupes de travail en matière de prévisions macro-économiques auprès de la Commission et de l'OCDE. Il s'agit essentiellement d'assurer la cohérence des vues conjoncturelles nationales avec celles de deux organismes supra-nationaux majeurs;
- la section Conjoncture a participé à la 2ème réunion d'experts du "European network on business cycles" le 22 octobre 2001 (non mentionné dans le rapport 2001) et au "Working group on Euro-Indicators" du 11 et 12 Juillet 2002;
- participation au "Colloquium on modern tools for business cycle analysis" les 28 et 29 novembre 2002 (EUROSTAT, Luxembourg);
- exposés annuels sur la situation conjoncturelle à la Chambre des Députés et au Conseil économique et social;
- organisation d'un séminaire en coopération avec la CREA sur les techniques d'évaluation du NAIRU dans l'économie française par deux experts de l'OFCE.

5.2.5. Prévisions économiques

L'unité Conjoncture élabore une fois par an des prévisions macro-économiques à l'aide de son modèle Modux. Ces prévisions sont élaborées en principe au cours de la première moitié de l'année. En 2002, l'unité conjoncture a effectué deux exercices de prévision: un au printemps (février-mars) et un second en automne (septembre-novembre). De façon générale, les propriétés de modux se sont encore améliorées de sorte que les résultats provenant directement des simulations se sont avérés encore plus "réalistes" nécessitant moins d'ajustements et de corrections ex-post.

Au cours des mois d'été, les nouvelles données de comptabilité nationale réropolées suivant le SEC95 (1985-1994) ont été intégrées dans les équations. Ce travail laborieux qui nécessite en même temps la simulation et l'analyse des propriétés variantielles du modèle a été mené avec succès: les grandes relations entre les différentes variables des comptes nationaux et les exogènes se sont vérifiées stables après la mise à jour.

Pour chaque Note de conjoncture, l'unité élabore des prévisions sur l'inflation et l'échelle mobile des salaires.

Chaque mois, afin de pouvoir calculer un taux de chômage qui est publié à l'issue des Comités de conjoncture, l'unité élabore des prévisions sur l'emploi salarié intérieur, l'emploi indépendant et le nombre de frontaliers.

Dans le contexte des comptes trimestriels une étroite collaboration est engagée entre conjoncturistes et comptables nationaux.

5.3. Statistiques des relations économiques extérieures

5.3.1. Investissements directs étrangers

Afin d'optimiser l'exploitation et le contrôle des données, l'on a procédé à une réorganisation de la chaîne de traitement des données. Compte tenu des ressources limitées, cette restructuration a évidemment engendré - à court terme - un retard au niveau de l'exploitation des résultats. A moyen terme cet investissement devrait toutefois s'avérer bénéfique tant au niveau du rythme d'exploitation des données qu'en termes de qualité des résultats statistiques.

Les résultats de l'enquête sur les investissements directs de l'étranger se rapportant à l'année 2000 sont devenus disponibles fin novembre 2002. Ceux des investissements à l'étranger seront publiés en 2003 conjointement avec les données se rapportant à l'année 2001.

5.3.2. Balance des paiements

5.3.2.1. Balance des paiements du Luxembourg

- Le nouveau système de collecte

Le 1^{er} janvier 2002 est entré en application un système de collecte de données de base spécifique au Luxembourg. Ce nouveau système est - sous réserve de certains allègements - largement analogue au système antérieur de l'Institut belgo-luxembourgeois du change (IBLC). Au cours de l'année 2001, les instructions après consultation des représentants des établissements de crédit et des déclarants directs ont pu être rendues publiques, bien avant l'entrée en vigueur du système. Les textes sont par ailleurs disponibles sur les sites respectivement

- de la BCL: www.bcl.lu/html/fr/index_documents.html
(pour les établissements de crédit)
- du STATEC: www.STATEC.lu/html_fr/Balance_des_paiements/index.htm
(pour les déclarants relevant des autres secteurs).

- L'organisation des travaux entre la BCL et le STATEC

La loi du 28 juin 2000 portant modification de l'arrêté grand-ducal du 10 novembre 1944 relatif au contrôle des changes stipule que la BCL et le STATEC sont ensemble en charge de l'établissement de la balance des paiements et de la position extérieure globale du Luxembourg. La BCL est responsable pour l'établissement du compte d'opérations financières et de la position extérieure globale ainsi que pour l'évaluation des revenus des investissements. Le STATEC est responsable pour l'établissement du compte de capital et de la balance courante, à l'exception des revenus des investissements, ainsi que pour les enquêtes sur l'investissement direct étranger.

Un accord de coopération entre la BCL et le STATEC met en œuvre les modalités d'exécution de ladite loi. Ces dernières portent notamment sur la collecte, le contrôle et la gestion des données, ainsi que sur la répartition des tâches entre les deux institutions. La BCL est chargée de la mise en place et de la gestion de la base de données commune. De plus elle est l'interlocuteur des entreprises du secteur financier. Le STATEC, quant à lui, est l'interlocuteur des entreprises du secteur non financier.

La préparation optimale des instructions destinées aux déclarants, la mise en place d'un système d'exploitation performant, ainsi que les travaux préparatoires des équipes de la BCL et du STATEC ont permis un démarrage sans problèmes majeurs. Responsable des résultats de la balance courante et de la balance du capital, le STATEC a déployé d'importants efforts au niveau

- du contrôle, de l'analyse et du redressement des données de base fournies par le biais des établissements de crédit;
- de la collecte et du contrôle des données de base fournies par les déclarants directs;
- de la collecte, du contrôle et de l'intégration de données exogènes, provenant d'autres sources que le système de règlement;
- de la production des résultats mensuels et trimestriels.

Une concertation très soutenue entre les experts de la BCL et du STATEC a permis un déroulement optimal des phases de contrôle et de redressement des données de base, ainsi que de la production des résultats.

Les résultats mensuels ont été transmis à la BCE conformément au calendrier fixé. Par ailleurs, les résultats trimestriels ont été transmis à plusieurs organisations internationales (entre autres; BCE, EUROSTAT, FMI, OCDE). Au plan national les résultats des deux premiers trimestres furent présentés en septembre 2002. Désormais les données trimestrielles seront diffusées à un rythme t + 3 mois par le biais d'un communiqué commun. Le STATEC publie des résultats plus détaillés de la balance courante sur son site internet et dans le cadre de certaines de ses publications.

Afin d'améliorer la qualité des données de base et pour parer à des erreurs systématiques à la déclaration, le STATEC a intensifié les contacts directs avec les entreprises. Des concertations de ce type sont également menées - en coopération avec la BCL - du côté des banques. Cet effort sera poursuivi en 2003. Les premières réunions avec certaines banques ont été très constructives.

5.3.2.2. Balance des paiements dans le contexte européen

En 2002, le STATEC a poursuivi sa contribution aux travaux méthodologiques au niveau communautaire. Deux domaines d'investigation ont été particulièrement suivis:

- la question de l'allégement de la charge déclarative des banques. Les analyses sont focalisées sur des modalités visant à diminuer la charge administrative sans affecter la qualité statistique. Un rapport est en cours d'élaboration et de (nouvelles) études quantitatives seront effectuées en 2003;
- la déclaration directe des grandes entreprises. Un groupe technique d'EUROSTAT a examiné les pratiques en cours et a élaboré un rapport présentant des orientations possibles ("best practices") à adapter - par après - au contexte de chaque Etat membre.

5.3.3. Dépenses des salariés frontaliers au Luxembourg

Compte tenu du nombre important de salariés frontaliers au Luxembourg (plus de 100.000) et en l'absence d'une collecte d'informations sur leurs dépenses sur le territoire via le système bancaire, le STATEC a décidé au début de l'année 2002 de procéder à une enquête spécifique à ce sujet. Cette enquête a été réalisée en mai/juin 2002 par correspondance en coopération avec le CEPS/Instead et à partir d'un échantillon tiré sur base du fichier de l'IGSS. Sur 12.000 personnes contactées, 4.547 ont répondu dans les délais.

Les premiers résultats ont pu être publiés fin décembre 2002 et sont disponibles sur les sites du STATEC et du CEPS/Instead.

5.3.4. Etudes

- **Compétitivité**

Les analyses sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise ont été poursuivies en coopération avec la CREA (Cellule de recherche en économie appliquée) du Centre Universitaire de Luxembourg. Au mois de février 2002 a paru le troisième rapport sur la compétitivité du Luxembourg dans la série des Cahiers économiques du STATEC (no 93). Cette publication reprend dans la première partie une analyse des indicateurs de compétitivité actuellement disponibles au Luxembourg.

Dans une seconde partie sont reprises deux études spéciales. La première analyse le lien entre les performances extérieures des branches marchandes de l'économie luxembourgeoise et leur compétitivité-prix en mettant l'accent sur le rôle du progrès technique. Il ressort de l'analyse empirique qu'une accélération (10%) des gains de productivité globale se traduit par une amélioration de la compétitivité, à travers la compression des coûts de production - induisant, par ailleurs, un accroissement (5,2%) des exportations.

Une seconde étude analyse les effets externes du secteur financier sur le secteur non-financier.

- **Les relations économiques extérieures du Luxembourg de 1995 à 2001**

En 1995 le STATEC est passé à la production de données trimestrielles de la balance courante officielle du Luxembourg (cohérente avec les résultats de l'UEBL). Par ailleurs, en 1996, l'on a lancé la première enquête sur les investissements directs étrangers en référence à l'année 1995.

Sur base des données actuellement disponibles sur les

- facteurs de production (capital - investissements directs - travail - immigrés et frontaliers);
- flux d'échanges de biens et de services ainsi que de revenus,

le STATEC a réalisé une étude analysant ces différentes facettes des relations économiques extérieures du Luxembourg pour la période 1995 à 2001 avec une attention particulière aux changements structurels.

L'étude paraîtra au premier trimestre 2003.

- Projets d'études pour 2003

Pour 2003 la coopération avec les centres de recherche sera poursuivi dans le domaine de la compétitivité. Outre les travaux de mise à jour des indicateurs récurrents, il est envisagé d'élargir l'éventail des indicateurs par l'intégration de nouveaux indicateurs sur la diversification, ainsi que par des indicateurs internationaux permettant des approches comparatives.

Dans le volet des études, les travaux plus spécifiques seront concentrés sur les questions difficiles de la productivité et la compétitivité dans le domaine des services.

Par ailleurs l'on lancera également des études préliminaires visant à déterminer et à mesurer les facteurs d'attractivité. Dans ce contexte, il est également envisagé d'étudier la relation entre cohésion sociale et compétitivité.

6. Publications

6.1. Réalisations en 2002

A côté des publications et séries traditionnelles que le STATEC fait paraître tous les ans, un certain nombre de nouveautés méritent d'être signalées.

- a) Le STATEC est présent sur internet. Son site a été élargi au fil des années. Comme extensions principales de l'année passée relevons: une nouvelle rubrique sur les résultats du recensement général de la population 2001, une volumineuse bibliographie économique et statistique, un calendrier de publication ainsi qu'un certain nombre de formulaires et d'informations pour les déclarants. Le site www.statec.lu est accédé par plus de 20.000 utilisateurs par mois. Le service de diffusion électronique des communiqués de presse compte actuellement près de 1.400 abonnés.
- b) Dans la série Bulletin du STATEC sont parues des études spécifiques sur la formation professionnelle continue et le phénomène d'auto-allumage dans le contexte de l'indexation des salaires.

- c) Dans le cadre de la collaboration transfrontalière, l'édition 2002 du dépliant "Statistiques en bref" de la Grande Région, complétée de plusieurs nouveaux indicateurs, a été publiée par les offices statistiques des cinq régions concernées.
- d) Le STATEC a participé, en collaboration avec le Ministère de l'Economie à un stand commun à la foire des études et des formations.

6.2. Projets pour 2003

- a) Vu le nombre important de consultations, le site internet du STATEC sera amélioré et étendu progressivement. La publication des résultats détaillés du Recensement général de la population 2001, d'un choix de données statistiques par commune ainsi que la mise en ligne du nouveau "Portrait économique et social du Luxembourg" constituent les projets les plus importants pour 2003. Le projet eGouvernement de portail "Statistiques" sera mis en route sous la direction du STATEC. Ce projet s'inscrit dans la liste des portails thématiques prévus par le programme eGouvernement pour faciliter l'accès des citoyens aux informations du secteur public.
- b) Dans la série "Bulletin du STATEC" paraîtront les résultats d'études qui sortent de la liste des thèmes habituels:
 - aspects socio-démographiques de la croissance au Luxembourg;
 - réformes de l'indice des prix à la consommation;
 - population et main-d'œuvre: perspectives à moyen terme;
 - coût de la main-d'œuvre;
 - démographie des entreprises;
 - confidentialité statistique et protection des personnes;
 - transports nationaux et internationaux.
- c) Début 2003 sortira de presse une nouvelle édition du Portrait économique et social du Luxembourg en quatre langues.
- d) Le STATEC a élaboré un système de diffusion des principaux indicateurs économiques et financiers selon les normes imposées par le Fonds Monétaire International. Il est prévu d'atteindre le respect de ces normes vers la fin du premier trimestre de 2003. Le Luxembourg sera alors prêt à signer le SDDS (Special data dissemination standard) du FMI.
- e) L'audit urbain II de la Commission européenne, qui vise à établir un système d'information sur les indicateurs de niveau de vie des agglomérations urbaines de l'UE, sera piloté par le STATEC avec la collaboration du CEPS/Instead et la Ville de Luxembourg. Les premiers résultats devraient être disponibles en fin d'année 2003.

7. Conclusions

Les activités du STATEC ont encore connu en 2002 une expansion considérable, en partie sous l'impulsion du programme statistique de l'UE. Le STATEC s'est impliqué davantage dans les travaux de synthèse, comme les comptes nationaux, l'analyse conjoncturelle, les prévisions et la mise au point d'une balance des paiements complète. De même, la recherche et l'analyse économique ont été approfondies.

A noter plus particulièrement les travaux sur la compétitivité de l'économie luxembourgeoise, les problèmes connexes à l'ouverture de l'économie sur la Grande Région (enquête sur les frontaliers) et le chômage sous différents angles de vue.

Mentionnons quelques-uns des axes stratégiques de développement futur:

- du point de vue méthodologique la "satisfaction" aux exigences européennes (en matière de qualité) imposera d'importantes recherches dans le domaine de l'utilisation des fichiers administratifs, du calibrage des sondages et de la collecte de l'information notamment par questionnaire électronique;
- d'ambitieux programmes sont prévus dans les domaines des comptes nationaux (comptes trimestriels, comptes de secteurs), de la balance des paiements, du système d'information statistique sur le marché du travail (Data Warehouse) et des revenus et conditions de vie (EU-SILC);
- le développement de l'analyse conjoncturelle, qui connaît un regain d'intérêt à la suite de la détérioration récente de la situation économique, est également prioritaire.

Face aux développements sur les plans européen et international, le STATEC a connu dans le passé des problèmes de ressources pour assumer pleinement l'ensemble de ses obligations variées et étendues. La demande statistique émanant des institutions nationales et internationales, des entreprises, des médias et même du grand public s'est faite plus extensive, plus exigeante quant à la qualité et plus sophistiquée quant aux analyses. Elle s'est faite aussi plus pressante quant aux délais dans le contexte de la société de l'information.

Les difficultés qu'a connues le STATEC étaient liées:

- à l'insuffisance des moyens qui ont pu être mis en œuvre dans certains domaines particuliers;
- aux difficultés de recruter le personnel formé aux nouvelles disciplines et méthodes.

Dans ce contexte particulier, il est sans doute regrettable que le STATEC n'ait pu accéder, pour diverses raisons, à l'énorme potentiel de ressources humaines à formation très pointue disponible sur le marché du travail à Luxembourg. De la sorte il n'a pas pu mettre à profit pleinement la proximité d'EUROSTAT et de l'ensemble des compétences statistiques tournant dans sa galaxie qui constituent un véritable "centre d'excellence" en ce domaine.

Certains processus stratégiques sont bien engagés pour développer les domaines qui restent à la traîne. La réforme du cadre institutionnel (mission, statut, organisation), pour laquelle le STATEC a développé et soumis des propositions concrètes, est susceptible d'accélérer ces processus.